



TARIFICATION DES SERVICES (Règlement 547-2019) – Annexes pour 2024

ANNEXE 1 – ADMINISTRATION ET GREFFE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services rendus par la Ville :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01- ____ - ____
Photocopie (en noir et blanc)	0,42 \$/ page *max : 500 copies	Incluses	Gratuit pour les organismes qui fournissent leurs feuilles. *Pour toute demande supplémentaire, le formulaire de don doit être rempli. <i>RÉF. NOTE 1</i>	01-23411
Télécopieur	1 \$ sans frais 2 \$ interurbain	Incluses	Maximum 2 pages. Page supplémentaire : 0,50 \$ chacune. Gratuit pour les organismes.	01-23411
Plan général des rues ou tout autre plan	4,25 \$/ feuillet	Incluses	<i>RÉF. NOTE 1</i>	01-23411
Chèque non compensé (sans provision et arrêt de paiement)	40 \$	Exonéré		01-23419
Confirmation de taxes foncières	20 \$/ dossier	Exonéré	Au besoin, facturation mensuelle pour les institutions et/ou notaires.	01-23411
Épinglette de la Ville	3 \$	Incluses		01-23419
Licence pour chien	35 \$/ chien 125 \$/ chenil			01-24900
Assermentation ou certification d'une copie	5 \$	Incluses	Par serment ou copie	01-23419
Copie d'un règlement municipal	0,42 \$/ page	Incluses	<i>RÉF. NOTE 1</i> Ne pouvant excéder la somme de 35 \$	01-23411
Liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0,01 \$/ nom	Exonéré	<i>RÉF. NOTE 1</i>	01-23411

NOTE 1 : Tarif établi en vertu règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1, r.3) en vigueur.

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01-____-__
<p>Frais de vente pour non-paiement des taxes après l'expédition de l'avis initial. Ces frais comprendront notamment, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les taxes municipales, les intérêts et les pénalités impayés; - les taxes scolaires et les intérêts impayés; - les frais de publication de l'avis dans le journal; - les frais reliés à l'avis expédié par courrier recommandé; - les frais de recherche de titre de propriété; - les frais d'inscription au bureau de la publicité des droits; - les frais de radiation au bureau de la publicité des droits; - les frais du bureau de la publicité des droits pour la préparation de l'état de collocation; - les droits et honoraires au ministre des Finances du Québec, représentant 3 % du prix de la vente; 	Coût réel	N/A		
<p>Certificat d'adjudication à l'adjudicataire dans le cadre de la vente pour non-paiement des taxes en vertu de l'article 531 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> (L.R.Q., c. C-19)</p>	Coût réel	Exonéré	Tarif établi en vertu de la <i>Tarifcation des produits et services du registre foncier du cadastre</i> en vigueur	01-23411

ANNEXE 2 – ÉVALUATION ET TAXATION

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services rendus par la ville et sont exigibles lors d'une demande de révision du rôle d'évaluation foncière :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01-____-__
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure ou égale à 100 000 \$	40 \$	Exonéré		01-23419
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 100 000 \$ et inférieure ou égale à 249 999 \$	60 \$	Exonéré		01-23419
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 250 000 \$ et inférieure ou égale à 499 999 \$	75 \$	Exonéré		01-23419
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 999 999 \$	150 \$	Exonéré		01-23419
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 1 000 000 \$ et inférieure ou égale à 1 999 999 \$	300 \$	Exonéré		01-23419
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 4 999 999 \$	500 \$	Exonéré		01-23419
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000 \$	1 000 \$	Exonéré		01-23419

ANNEXE 3 – PERMIS ET URBANISME

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services rendus par la division de l'urbanisme et des permis :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01-____-__
Permis de lotissement - Tarif de base - Par lot supplémentaire	30 \$ 2 \$	Exonéré		01-24100
Permis de construction a) Construction résidentielle (nouvelle) / chalet - premier logement - logement additionnel b) Transformation / agrandissement ou addition de bâtiment complémentaire (résidentiel) Adaptation de domicile pour une personne handicapée c) Nouvelle construction (autre que résidentielle) d) Transformation / agrandissement / addition de bâtiment complémentaire (autre que résidentiel)	100 \$ 50 \$ 20 \$ / 50 \$ Gratuit 125 \$ / 1 000 \$ 25 \$ / 1 000 \$	Exonéré	1 \$ par 1000 \$ (complet) de coût de travaux. 1 \$ par 1000 \$ (complet) de coût de travaux. 1 \$ par 1000 \$ (complet) de coût de travaux.	01-24100
Certificat d'autorisation a) Excaver le sol b) Modifier configuration terrain par travaux de déblai ou remblai c) Rénover une construction (bâtiment résidentiel) d) Rénover une construction (bâtiment autre que résidentiel) e) Déplacer une construction - bâtiment principal - bâtiment complémentaire f) Démolir une construction (ou partie de) - bâtiment principal - bâtiment complémentaire g) Construire, installer, remplacer ou modifier une affiche, une enseigne ou un panneau-réclame	20 \$ 20 \$ 20 \$ 30 \$ 60 \$ 1 \$ / 1 000 \$ 20 \$ 10 \$ 15 \$ 10 \$ 30 \$	Exonéré	Tarif de base. Coût de travaux d'au plus 10 000 \$. Coût de travaux entre 10 000 \$ et 100 000 \$. 1 \$ par 1000 \$ (complet) de coût de travaux > 100 000 \$. Sous réserve des exclusions prévues au zonage.	01-24100

h) Installation d'une piscine	30 \$		Hors terre ou creusée et ses accessoires.	
i) Installer une tour de télécommunication	200 \$			
j) Installer une clôture	20 \$			
k) Installer un système individuel de traitement d'eaux usées	25 \$		Ou collectif.	
l) Installer un système individuel d'alimentation en eau potable (puits)	25 \$		Ou collectif.	
m) Abattage d'arbres de 15 cm ou plus de diamètre	10 \$		Zones situées dans le périmètre urbain.	
n) Déboisement et coupe forestière	20 \$		Zones situées à l'extérieur du périmètre urbain.	
o) Ouverture d'un nouvel établissement ou changement d'usage	30 \$		Ou modification d'usage autre que résidentiel.	
p) Ajout d'un logement	50 \$			
q) Aménager un espace de chargement / déchargement	50 \$			
r) Construire un mur de soutènement	20 \$			
Travaux sans permis de construction ou certificat d'autorisation				01-25000
Lorsque constatés par une visite de l'inspecteur municipal ou sur réception d'un certificat de l'évaluateur confirmant la situation	50 \$	N/A	À ce montant s'ajoute le coût du permis ou du certificat d'autorisation.	
Demande de dérogation mineure	500\$	Exonéré	À titre de frais pour l'ouverture du dossier et l'étude de la demande par le CCU, plus frais de publication de l'avis public prévu par la loi (dans un journal, si requis).	01-24100
Demande de modification des règlements d'urbanisme	700\$	Exonéré	Advenant le refus de la demande après analyse par le conseil municipal, un remboursement de 300 \$ sera effectué.	01-24100
Projet particulier de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	1 200\$	Exonéré	Les frais exigibles pour l'étude de la demande de PPCMOI sont de 1 200 \$. En cas de refus de la demande par résolution du Conseil municipal, 500 \$ seront remboursés au requérant.	01-24100
Colporteur, agent de publication et vendeur itinérant n'ayant pas de place d'affaires inscrite au rôle de valeurs locatives de la Ville	400 \$/ représentant	Exonéré	Pour 10 jours consécutifs.	01-24100
Chenil (plus de 2 chiens)	35\$	Exonéré	Doit être renouvelé chaque année.	01-24100

ANNEXE 4 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services rendus par la direction générale :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01- ____ - ____
Transaction de vente de terrains appartenant à la Ville (parc des maisons mobiles)	15,00 \$/ m ²	Taxable	Avenue des Cerisiers, rue des Cormiers (pour tout terrain faisant partie du nouveau développement) Plus 15 % de frais d'administration.	01-27300
Transaction de vente de terrains appartenant à la Ville (parc industriel Est)	16,14 \$ / m ²	Taxable	Lots : 6284916, 6301009, 6301010, 6301011, 6301012, 6301013, 6301014, 6301015, 6301016, 6301017, 6301018, 6301020, 6301021 et 6301022. Plus 15% de frais d'administration.	01-27200
Transaction de vente de terrains appartenant à la Ville (tout autres terrains)	Variable	Taxable	Plus 15 % de frais d'administration, pour un maximum de 1 500 \$ de frais d'administration par dossier.	Voir avec le Directeur des finances

ANNEXE 5 – TRAVAUX PUBLICS

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services rendus par le service des travaux publics :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01-____ - ____
Démolition et construction d'un nouveau trottoir ou d'une nouvelle bordure (en tout ou en partie)	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Exonéré	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration, pour un maximum de 1 000 \$ de frais d'administration par dossier.	01-23430 ou 01-27610 (si partage de frais)
Branchement de services d'aqueduc ou d'égout	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Exonéré	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration, pour un maximum de 1 000 \$ de frais d'administration par dossier.	01-23440 ou 01-27610 (si partage de frais)
Canaliser ou modifier un fossé longeant une propriété	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Exonéré	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'administration, pour un maximum de 1 000 \$ de frais d'administration par dossier.	01-23440
Tous autres travaux effectués par les travaux publics et non prévus expressément dans le présent règlement	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Exonéré	Auquel s'ajoute les coûts des avantages sociaux, de repas et de kilométrage, et 15 % de frais d'administration.	01-23430
Dommages causés à la propriété de la Ville	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Exonéré	Auquel s'ajoute les coûts des avantages sociaux, de repas et de kilométrage, et 15 % de frais d'administration.	Trsp. 01-23430 Adm. 01-23419 Hyg. 01-23440
Travaux d'entretien et de restauration de borne d'incendie	Coût réel	Exonéré	Auquel s'ajoutent 15 % de frais d'admin.	01-23440
Inspection et hivernage des bornes d'incendie	50 \$/ borne	Exonéré		01-23440
Remplissage de camion-citerne à l'hôtel de ville	100 \$/ voyage	Exonéré		01-23440
Compteurs d'eau (fourniture, installation, déplacement, remplacement, vérification)	Coût réel	À venir		À venir
Compteurs d'eau (selon diamètre)	* ___\$	50 % TVQ	Coût révisé annuellement selon le fournisseur. À compter de janvier 2022.	À venir
Compteurs d'eau – Demande de vérification par le propriétaire Dépôt exigé (règlement 550-2019)	100 \$ + autres frais	Exonéré	Dépôt (100 \$) remboursable si le compteur s'avère défectueux.	01-23440
Inspection par caméra, vérification ou débouchage de conduite	75 \$/ heure 75 \$ + coût réel selon taux en vigueur	Exonéré	Sur les heures régulières En dehors des heures régulières	01-23440

Fermer ou ouvrir l'entrée d'eau	50 \$ Coût réel selon taux en vigueur	Exonéré	Sur les heures régulières En dehors des heures régulières *Un seul frais est chargé si la réouverture est effectuée dans la même journée.	01-23440
Réparation de pavage	50 \$/ m ²	Exonéré		01-23430
Main-d'œuvre d'un employé du service des travaux publics	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Exonéré	Auquel s'ajoutent les coûts des avantages sociaux, repas et kilométrage	Trsp. 01-23430 Hyg. 01-23440
Location de véhicules ou d'équipements suivants (avec opérateur et frais de carburant) (en urgence ou dépannage)		Exonéré		Trsp. 01-23430 Hyg. 01-23440
- Camionnette	25 \$/ heure			
- Camion avec benne 2 tonnes	50 \$/ heure			
- Camion 10 roues	80 \$/ heure			
- Camion de service	40 \$/ heure			
- Excavatrice	130 \$/ heure			
- Balai mécanique (3 roues)	140 \$/ heure			
- Génératrice	15 \$/ heure			
- Pompe électrique	20 \$/ heure			
- Camion écurer d'égout	80 \$/ heure*		*Pour une période minimum de trois (3) heures par déplacement, (plus salaires, si applicables)	
- Tondeuse 60 pouces	45 \$/ heure			
- Détecteur de conduite	50 \$			
- Détecteur de métal	20 \$			
- Niveau linéaire	20 \$			
- Niveau rotatif	40 \$/ jour			
- Dégeleuse à vapeur	40 \$/ heure			
- Balai-traîneur (Waldon)	80 \$/ heure			
- Tige Forage Horizontale	150 \$/ heure		Plus le frais de dégauchissement du matériel endommagé	
			Auquel s'ajoute le coût du propane, les salaires et avantages sociaux	
Entretien de terrain (fauchage, tonte, nettoyage et nivellement) et nettoyage de piscine	65 \$/ heure	Exonéré	Auxquels s'ajoutent 15 % de frais d'admin.	01-23450
Fossé et ponceau	Coût réel	Exonéré	Auxquels s'ajoutent 15 % de frais d'admin.	01-23450

ANNEXE 6 – LOISIRS ET CULTURE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services rendus par la direction des loisirs :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01-____-__
Location de ressources matérielles				01-23474-011
- Système de son	150 \$ / jour	Taxable		
- Barrière	5 \$/ unité	Taxable		
- Table de pique-nique	5 \$/ unité	Taxable		
- Table pliante	5 \$/ unité	Taxable		
- Cône (petit)	3 \$/ unité	Taxable		
- Cône (grand)	5 \$/ unité	Taxable		
- Dossard à bandes réfléchissantes	5 \$/ unité	Taxable		
Location de salles de réunion				
- Salle du conseil de l'hôtel de ville	30 \$	Taxable	Gratuit lors de réunions des O.S.B.L.	01-23419 (Ville)
- Pour une activité destinée à des jeunes de moins de 18 ans	Gratuit			
- Centre sportif – complet (ex. exposition, foire), (tarif estival)	*580 \$/jour *35 \$/h	Taxable Taxable	*Durée de l'événement (personnel inclus) *Préparation et désinstallation (main d'œuvre)	01-23473-051 (CS)
- Centre sportif – petite salle à l'étage (cap. 60 pers.)	86,97 \$	Taxable	*Pour les organismes, le tarif de location pour les salles du centre sportif est à 25 \$/heure.	
- Centre sportif – grande salle à l'étage (cap. 161 pers.)	139,16 \$	Taxable		
- Centre sportif – grande et petite salle à l'étage (cap. 238 pers.)	195,69 \$	Taxable		
- Centre sportif – hall (cap. 60 pers.)	108,72 \$	Taxable		
- Chute à l'Ours – Salle Louis-Ovide-Bouchard (cap. 178 pers.)	217,44 \$	Taxable	*Remboursement de 25 \$ pour les voyageurs et 50 \$ pour les saisonniers si le ménage est fait.	01-234-11 (CAO)
- Chute à l'Ours – Refuge de l'ours (cap. 100 pers.)	*108,72 \$	Taxable		
- Chute à l'Ours - Location du restaurant (événement)	**150 \$	Taxable	Des frais de conciergerie peuvent être ajoutés selon l'état dans lequel toute salle est laissée.	
- Chute à l'Ours - Location du restaurant (réunion)	**75 \$	Taxable	** En dehors des heures d'ouverture au grand public (ex : relai motoneige, restaurant estival)	
Activités				01-23483-000
- Cours et ateliers culturels et sportifs	Coût réel	Taxable	Tarif basé selon le coût d'opération direct (personnel et matériel) + 15 % frais admin.	
- Hockey mineur et patinage artistique	16 \$/pers.	Taxable	Refacturé à l'organisme.	
- Frais d'administration pour formateur	12 \$/cours	Taxable		
- Piscine extérieur	73,93 \$/heure	Taxable		

Location de glace				
- Ligue	121,73 \$/heure	Taxable		01-23473-011
- Libre	130,43 \$/heure	Taxable		01-23473-012
- Organismes	73,91 \$/heure	Taxable		
- Éperviers Junior AA	Voir note*		*Selon entente spécifique	01-23473-010
- Écoles de Normandie	Voir note*		*Selon entente spécifique	01-23473-010
- Autres écoles	60 \$/heure	Taxable		01-23473-010
Chute à l'Ours (voir grille de location dernière page)				
- Location de terrain – chalets privés	*707,20 \$	Taxable	*Indexé chaque année selon l'indice des prix à la consommation de la province de Québec de l'année précédente. (Tel que stipulé dans le bail 2023) www.statcan.gc.ca (Tableau indice des prix à la consommation, province de Québec, moyenne annuelle, non désaisonnalisé)	01-23474-015
- Collecte des déchets – chalets privés	*113,59 \$/h	Taxable		01-23474-015
- Service d'eau potable – chalets privés	240.53 \$	Taxable		01-23474-015
Service d'eau potable – chalets privés (ajout pour l'hiver)	25.00 \$	Taxable		01-23474-015
- Service des eaux usées – chalets privés	117,61 \$	Taxable		01-23474-015
- Service des eaux usées – chalets privés (liquides seulement)	29.09 \$	Taxable		01-23474-015
- Location de terrain – camping saisonnier 3 services	1904 \$	Taxable		01-23474-022
- Location de terrain – camping saisonnier 2 services	1667,90 \$	Taxable		01-23474-022
- Location de terrain – camping sans service	1408,96 \$	Taxable		01-23474-022
- Droit d'installation d'un gazebo – camping saisonnier	43.49 \$			01-23474-022
- Camping saisonnier – hivernement	65.23 \$		01-23474-030	
- Saisonnier – Chien	21.74 \$	Taxable	01-23474-022	
Entrée journalière au Site touristique Chute à l'Ours	5 \$/ adulte 4 \$/ < 18 ans Gratuit : ≤ 3 ans	Incluses Incluses		01-23474-023
Passeport Chute à l'Ours (carte d'entrée annuelle)	Individuel : 30 \$ Familial : 40 \$	Incluses Incluses		
Camp de jour		Exonéré	Des tarifs réduits peuvent s'appliquer pour l'inscription de plus d'un enfant d'une même famille. Les frais des sorties sont à ajouter.	01-23481
Résident	80 \$/sem.			
Non-résident	85 \$/sem.			
Service de garde*	*3 \$/jour		*Gratuit si forfait de 8 semaines.	

ANNEXE 7 - BIBLIOTHÈQUE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services de la bibliothèque :

SERVICES	TARIFS	TAXES	NOTES	GL 01-____-__
Abonnement annuel résidants et organismes reconnus	Gratuit		Sur présentation d'une pièce d'identité et d'une preuve de résidence.	01-23477-013
Abonnement annuel non-résident				
- Adulte	10 \$	Exonéré	La signature d'un parent au moment de l'inscription est obligatoire pour les moins de dix-huit (18) ans.	
- Enfant	5 \$	Exonéré		
- Famille	25 \$	Exonéré		
Remplacement de la carte de membre de la bibliothèque	3 \$	N/A		
Location de document				01-23477-019
- Nouveauté (best-seller)	2 \$	Non taxable	Maximum de cinq (5) prêts par abonné	
Frais de retard		N/A	L'utilisateur perd ses privilèges d'emprunt dès qu'il a accumulé un montant de 5 \$ impayé à son dossier	01-23477-016
- Livre (nouveauté)	25 ¢/ jour/ doc.			
- Livre (sauf nouveauté), CD et DVD	10 ¢/ jour/ doc.			
Matériel perdu ou endommagé		N/A	Frais d'administration de 5 \$ par document en cas de perte, destruction ou détérioration du document	
- Document	Coût réel			
- Bris mineur	2 \$			
Photocopie	0,42 \$/ page	Incluses	<i>RÉF. : NOTE 1</i>	01-23477-017
Télécopie	1 \$ sans frais 2 \$ interurbain	Incluses Incluses	Maximum 2 pages. Page supplémentaire : 0,50 \$ chacune.	01-23477-017
Informatique				01-23477-017
- Impression noir et blanc (laboratoire informatique)	0,41 \$/ page	Incluses		
Service de prêt entre bibliothèque (PEB)		N/A	Limite de trois (3) réservations par usager	01-23477-016
- Prêt	Gratuit			
- Frais de retard	10 ¢/ jour/ doc.			
- Matériel perdu ou endommagé	*Voir note		*Selon modalités de la bibliothèque prêteuse	

TARIFICATION 2024

		TARIF RÉGULIER AVANT TAXES	
		HAUTE SAISON	BASSE SAISON
Chalets sur pilotis 39 à 41	Nuitée	183,68 \$	156,13 \$
	Semaine	1 102,08 \$	936,77 \$
Chalets 32 à 38	Nuitée	197,68 \$	168,03 \$
	Semaine	1 186,08 \$	1 008,17 \$
Chalets 28 et 29	Nuitée	226,60 \$	192,61 \$
	Semaine	1 359,60 \$	1 155,66 \$
Chalets 3 et 22	Nuitée	168,48 \$	143,21 \$
	Semaine	1 010,88 \$	859,25 \$
Chalets 18 à 21	Nuitée	131,10 \$	111,44 \$
	Semaine	786,60 \$	668,61 \$
Chalets 7, 11 et 24	Nuitée	148,93 \$	126,59 \$
	Semaine	893,58 \$	759,54 \$
Motels (occ. Simple)	Nuitée	138,00 \$	117,30 \$
	Semaine	828,00 \$	703,80 \$
Terrains 3 services 50 ampères	Nuitée	64,80 \$	55,08 \$
	Semaine	388,80 \$	330,48 \$
	Mois	1 166,40 \$	991,44 \$
Terrains 3 services 30 ampères	Nuitée	57,24 \$	48,65 \$
	Semaine	343,44 \$	291,92 \$
	Mois	1 030,32 \$	875,77 \$
Terrains 2 services 30 ampères	Nuitée	50,76 \$	43,15 \$
	Semaine	304,56 \$	258,88 \$
	Mois	913,68 \$	776,63 \$
Terrains sans services	Nuitée	42,12 \$	35,80 \$
	Semaine	252,72 \$	214,81 \$
	Mois	758,16 \$	644,44 \$
Saisonnier 3 services	1 904,00 \$		
Saisonnier 2 services	1 667,90 \$		
Saisonnier nature	1 408,96 \$		

*** Haute saison du 14 juin à la fête du travail.**